



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq le huit décembre le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2025

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Rémy CHABANAT, Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Stéphanie YVERNAULT, Héloïse FERRIER, Véronique SAUZEDDE

Ont donné procuration :

Laurent SERIER à Laurent DOLCEMASCOLO

Sophie CARRE à Patricia LACHAMP

Absent : Nicole MARQUES, Patricia MONTAGNIER

Secrétaire de séance : Cédric DAUDUIT

DELIBERATION

Acte administratif : Acquisition de la parcelle AW97

N°2025/12/69

Objet : Domaine et patrimoine : Acquisitions

- Vu la délibération en date du 25.01.2021 relative à l'acquisition de la parcelle AW97 d'une superficie de 92 m².

Madame le Maire informe le conseil municipal que les collectivités territoriales peuvent recourir à l'établissement d'acte en la forme administrative pour la vente, l'acquisition ou l'échanges d'immeubles au terme de l'article L.1311-13 du CGCT.

Dans le cadre de cette procédure, la collectivité est représentée, lors de la signature de l'acte pour un adjoint dans l'ordre de leur nomination. Ainsi, l'exercice de fonction notariale est un pouvoir propre du maire, qui ne peut être délégué.

Afin d'assurer l'indépendance et la neutralité de l'autorité recevant l'acte, le conseil municipal doit désigner un adjoint représentant la collectivité et signe en son nom.

AR Préfecture

063-216302653-20251208-20251269-DE
Reçu le 11/12/2025



Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Désigne M. Laurent DOLCEMASCOLO, 1^{er} adjoint comme représentant de la collectivité
- L'Autorise à signer l'acte d'authentique en la forme administrative au nom de la commune

Le Maire
Elisabeth BRUSSAT

Le Secrétaire
Cédric DAUDUIT

AR Prefecture

063-216302653-20251208-20251269-DE
Reçu le 11/12/2025